



Réf. Farde e-Assemblées : 2397325

N° OJ : 6

Projet d'Arrêté - Conseil du 28/06/2021

**Objet :** Eglise du Sacré-Coeur.- Budget 2021.

Le Conseil communal,

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les fabriques d'églises;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes;

Vu la nouvelle loi communale, article 255, 9°;

Vu l'ordonnance du 18 juillet 2002 portant diverses réformes en vertu de la loi spéciale du 13 juillet 2001 relative au transfert de diverses compétences aux régions et communautés;

Vu l'ordonnance du 19 février 2004 portant modification du décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les fabriques d'églises.

Vu le budget 2021 de l'Eglise du Sacré-Coeur,

Considérant que ce budget doit être modifié comme suit :

- Article 18 des recettes ordinaires (fonds de réserve) inscrire un montant de 123.265,54 EUR au lieu de 0;
- Article 20 des recettes extraordinaires (excédent présumé de l'exercice 2020) ramener à 0 au lieu de 25.000 EUR;
- Article 21 des recettes extraordinaires (emprunt) ramener à 0 au lieu de 160.000 EUR;
- Article 49 des dépenses ordinaires (fonds de réserve) inscrire un montant de 124.691,64 EUR au lieu de 0;
- Article 52 des dépenses extraordinaires (déficit présumé de l'exercice 2020) inscrire un montant de 17.893,90 EUR;
- Article 56 des dépenses extraordinaires (grosses réparations à l'église) ramener à 0 au lieu de 200.000 EUR.

Considérant que l'article 21 des recettes extraordinaires (emprunt) et l'article 56 des dépenses extraordinaires (gros travaux à la toiture de l'église) ont été supprimées du budget 2021 et seront portées au budget 2022; le temps de préciser et finaliser la demande;

Après ces corrections, le budget peut être résumé comme suit :

Recettes : 162.665,54 EUR

Dépenses : 162.665,54 EUR

Considérant que ce budget est présenté en équilibre sans intervention financière de la Ville;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins:

DECIDE :

Article unique : Sous réserve des remarques qui précèdent, émettre un avis favorable à l'approbation par l'autorité de tutelle du budget 2021 de l'Eglise du Sacré-Coeur.

Annexes :

